



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 18 MAI 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 19 mai 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 18 mai 2010 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Benoit Fugère, greffier et monsieur Vincent Langevin, greffier-adjoint.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Denis Chalifoux souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2010-05-269

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-05-270

Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 avril 2010, des séances ordinaires de la Ville et de l'Agglomération du 20 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 4 mai 2010

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2010 avec la correction suivante :

Résolution numéro 2010-04-177

PIA au secteur du chemin de Sainte-Lucie – Projet de lotissement majeur aurait dû se lire comme suit au sixième point de l'énumération

«
• retirer le muret de l'emprise de rue et l'orientation du drainage de la pente vers les fossés à l'opposé de la BPR (bande de protection riveraine);
»

et non

«
• retirer le muret de l'emprise de rue et l'orientation du drainage de la pente vers les fossés à l'opposé de la GRV;
»

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès verbaux des séances ordinaires de la Ville et de l'Agglomération du 20 avril 2010 ainsi que de la séance extraordinaire de la Ville du 4 mai 2010 avec les corrections suivantes :

Avis de motion

Règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 aurait dû se lire comme suit dans son premier paragraphe d'adoption

«
Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51.
»

et non

«
Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2010-U51.
»

Résolution 2010-05-268

Agents de sécurité – Résultat d'appel d'offres SA-2010-04 - Octroi de soumission aurait dû se lire comme suit dans son premier paragraphe d'adoption

«
QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie un contrat de service pour l'embauche d'agents de sécurité à la firme « Sécurité des Deux-Rives ltée » pour les blocs d'heures suivants:

Proposition 1	1 000 heures à 29,95 \$, taxes en sus	<u>29 950 \$</u>
Proposition 2	1 000 heures à 29,95 \$, taxes en sus	<u>29 950 \$</u>
Proposition 3	100 heures à 20,00 \$, taxes en sus	<u>2 000 \$</u>
	Total taxes en sus	<u>61 900 \$</u>

et non

«
QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts octroie un contrat de service pour l'embauche d'agents de sécurité à la firme « Sécurité des Deux-Rives ltée » pour les blocs d'heures suivants:

Proposition 1	1 000 heures à 29,95 \$, taxes en sus	<u>29 950 \$</u>
Proposition 2	1 000 heures à 29,95 \$, taxes en sus	<u>29 950 \$</u>
Proposition 3	100 heures à 20,00 \$, taxes en sus	<u>2 000 \$</u>
	Total taxes incluses	<u>61 900 \$</u>

»

ADOPTÉE

Procès verbal de la
séance ordinaire du 18 mai 2010
Page 2 sur 35

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2010-05-271

Dépôt des matériaux secs – Projet éco-centre

ATTENDU QUE

dans le cadre de la récupération des matériaux secs, la MRC des Laurentides a mis sur pied un comité de mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles ayant pour objectif la réduction des matières actuellement enfouies via un éco-centre;

ATTENDU QUE

la Ville désire appuyer ce projet;

ATTENDU QUE

dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans la gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC des Laurentides a mis sur pied un Comité technique éco-centre;

ATTENDU QUE

ce comité vise le développement d'éco-centres situés à proximité des centres urbains et noyaux villageois afin de répondre adéquatement aux besoins de la population des municipalités;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts possède un terrain sur lequel la Régie inter municipale des déchets de la Rouge exploite un site de dépôt de matériaux secs qui dessert le sud du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE

la Ville désire étendre la panoplie des matières à valoriser et par ce fait souhaite que la MRC par le biais de son Plan de gestion des matières résiduelles prenne les mesures adéquates pour atteindre cet objectif;

ATTENDU QUE

la Ville souhaite que le site actuel, situé au bord de la Rivière du Nord, soit relocalisé plus près de la rue principale est (route 117);

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite offrir ce type de service à la population sur le terrain situé au 1720, rue Principale, déjà utilisé comme site de transbordement de matériaux secs.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite offrir un service de type éco-centre à la population, sur le terrain identifié par une partie du lot 1 du rang 4 du canton de Beresford, numéro de matricule 4600-84-1146. Et pour ce faire demande à la MRC des Laurentides de prendre les mesures requises afin de :

- ❖ Augmenter la quantité de matières à valoriser à court et moyen terme;
- ❖ Améliorer la situation actuelle de gestion du site (accueil, heures d'ouvertures et constance des horaires, signalisation sur le site, tarification homogène, contrôle des accès et de la provenance des matières, amélioration de l'image, contrôle sur les revenus de vente des matières et dépenses;
- ❖ Homogénéité du service au travers le territoire de la MRC.

ADOPTÉE

Pacte rural - Sentiers inter village - phase II – Demande d'aide financière – Secteur Sud

ATTENDU QU'

afin de constituer un levier économique plus profitable, la MRC des Laurentides regroupant 20 municipalités, trois secteurs ont été définis pour les projets régionaux, et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts fait partie du secteur sud qui comprend les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin ;

ATTENDU QUE

suite à un exercice de concertation auprès des acteurs du milieu et en tenant compte que notre MRC est désignée « *destination touristique de calibre internationale* », la demande de produit touristique complémentaire se fait ressentir :

- le secteur sud comprend près de la moitié de la population totale du territoire de la MRC, et s'est entendu pour l'implantation d'un parcours en boucle de randonnée pédestre reliant toutes les villes et villages entres eux ;

Ce, dans le but de :

- relier les attraits ainsi que les équipements récréotouristiques des municipalités par un axe de sentier régional destiné aux visiteurs, villégiateurs et résidents permanents ;
- favoriser les activités familiales ;
- contribuer à la vitalité économique régionale ;
- améliorer la qualité de vie de ses résidents et attirer de nouveaux visiteurs sur son territoire ;

ATTENDU QUE

le projet s'inspire du *Plan directeur des sentiers non motorisés de la MRC des Laurentides* élaboré par « Loisirs Laurentides », ainsi que des priorités des planifications des réseaux récréatifs élaborés à l'intérieur du *Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides*, (voir section 6.4 du schéma révisé) ;

ATTENDU QUE

suite à la résolution numéro 2009-08-522, adoptée à la séance du 17 août 2009, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts agit en tant que responsable à la réalisation de ce projet régional ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal doit mandater une firme afin que les travaux de réalisation de ce projet soient réalisés ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, pour la réalisation de ces travaux :

- accepte de verser un montant maximal de 93 409.25 \$, taxes en sus, réparti comme suit :
 - ❖ 50 % payable par le pacte rural et,
 - ❖ 50 % payable par les municipalités participantes.

QUE les municipalités participantes soient facturées au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU), le tout tel que plus amplement décrit dans la résolution numéro 2009-08-522.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Denis Savard, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 51-499-40-913.

ADOPTÉE

2010-05-273

Pacte rural – Projet PACL 09-12 - Demande de remplacement de projet

ATTENDU QUE

le projet PACL 09-12 concernant l'étude de positionnement industriel sur le territoire de la MRC des Laurentides ne peut être réalisé puisque celui-ci constituait la suite d'une étude de positionnement réalisée par le CLD Laurentides sur le potentiel industriel sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE

l'étude menée par le CLD n'est pas assez avancée pour permettre à l'agglomération de déterminer de nouvelles aires industrielles et les grappes industrielles pertinentes, et en conséquence, le projet présenté par l'agglomération doit être reporté;

ATTENDU QUE

l'agglomération désire conserver la somme allouée dans l'enveloppe 2009 pour la réalisation d'un nouveau projet structurant;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts demande à la MRC des Laurentides de remplacer le projet PACL 09-12 intitulé « *Étude de positionnement industriel sur le territoire de la MRC des Laurentides* » par un nouveau projet intitulé « *Étude sur la problématique du stationnement dans le centre-ville de la ville centrale de l'agglomération* ».

QUE le montant de la contribution au projet PACL 09-12 soit identique pour le nouveau projet, soit la somme de 11 294,50 \$.

QUE le conseil accepte de verser sa part contributive, soit la somme de 6 761,00 \$.

QUE le conseil autorise le directeur général adjoint et greffier à signer la demande de contribution et tout autre document découlant de la présente.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-622-10-459

ADOPTÉE

2010-05-274

Étude sur la problématique du stationnement dans le centre-ville – Ville centrale de l'agglomération

ATTENDU QU'

Il y a lieu d'effectuer une étude approfondie sur la problématique du stationnement dans le secteur centre-ville et que le conseil désire se doter d'outils pertinents, pour :

- ❖ Le guider dans la planification de la revitalisation du secteur centre-ville de la ville centrale de l'agglomération;
- ❖ Guider les investisseurs et commerçants existants et futurs;
- ❖ Élaborer un plan de développement économique;
- ❖ Recruter de nouvelles entreprises commerciales pour ce secteur.

ATTENDU QU'

Il y a lieu de faire appel à une firme spécialisée pour réaliser cette étude;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un mandat à la firme Convercité pour la réalisation d'une étude portant sur la problématique du stationnement dans le centre-ville de la ville centrale de l'agglomération.
- QUE le coût de ce mandat est établi à un montant maximal de 15 995 \$ taxes en sus.
- QUE le conseil autorise le directeur général adjoint et greffier à signer le contrat de service.
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense en deux versements égaux soit la moitié au début du mandat et le reste à la présentation du rapport final, et cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-622-10-459.

ADOPTÉE

2010-05-275

Projet pacte rural 2010 - Revitalisation socio-économique - Acquisition et élaboration d'outils de développement

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts dispose d'une somme prévue au Pacte rural;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers.

- QUE le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la présentation d'un projet pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Pacte rural 2010.
- QUE ce projet intitulé « *Revitalisation socio-économique - Acquisition et élaboration d'outils de développement* » vise à permettre la réalisation d'outils de développement de l'armature commerciale et résidentielle sur le territoire de la ville centrale soit l'acquisition d'un logiciel de gestion des locaux commerciaux, la réalisation d'images - de réutilisation et de rénovation de façades de bâtiments commerciaux vacants - de requalification d'un quadrilatère nécessitant des investissements - tous situés dans le secteur centre-ville, et un concept de développement commercial/industriel pour le secteur de la route 329 Nord.
- QUE cette demande au pacte rural représente une dépense de 35 060 \$, taxes nettes incluses et se répartit de la façon suivante :
- ↳ contribution du pacte rural 27 708 \$ et
 - ↳ contribution de la ville : 7 352 \$.
- QUE le trésorier soit autorisé à payer les dépenses prévues à ce projet, à même le poste budgétaire numéro 02-629-11-459.
- QUE le conseil autorise le directeur général adjoint et greffier à signer ladite demande de subvention.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2010-05-276

Plan d'action de la politique familiale - Attribution du budget 2010

ATTENDU QUE

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté une politique familiale en 2009 ;

Procès verbal de la
séance ordinaire du 18 mai 2010
Page 6 sur 35

ATTENDU QU'

un montant de 15 000 \$ a été octroyé au budget 2010 pour la réalisation du plan d'action de la politique familiale ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte d'attribuer le montant de 15 000 \$ prévu au budget 2010 tel que proposé par le comité Culture et jeunesse et décrit dans le document « Politique familiale - Attribution du budget 2010 ».

ADOPTÉE

2010-05-277

Servitude d'empiètement aérien – 90-92 rue Saint-Vincent

ATTENDU QUE

lors de la production d'un certificat de localisation, il a été démontré que le balcon qui y est aménagé en façade empiète de façon aérienne sur la rue Saint-Vincent;

ATTENDU QU'

une servitude aérienne accordée par la Ville est essentielle pour permettre de maintenir cet ancien bâtiment, qui date de plus de 40 ans, dans son état actuel;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une servitude réelle et perpétuelle de tolérance, à « Nettoyeur G M Richard inc. », propriétaire de l'immeuble situé au 90-92, rue Saint-Vincent aux conditions suivantes :

- permet le maintien dans son état actuel et, au besoin, la reconstruction de son balcon aménagé sur la façade avant du bâtiment;
- ne permet d'aucune façon d'agrandir ou de modifier ce balcon sans le consentement de la Ville;
- tous les frais inhérents à l'établissement de cette servitude sont à la charge de « Nettoyeur G M Richard inc. », la demanderesse.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-05-278

Acquisition d'équipements informatiques - Résultat d'appel d'offres SA-2010-005 – Octroi de soumission

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire faire l'acquisition d'équipements informatiques;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a autorisé le directeur des Services administratifs et trésorier, par la résolution numéro 2010-03-104 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 mars 2010, à acquérir des équipements informatiques et à financer le montant par le fonds de roulement;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes;

ATTENDU QUE

trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services administratifs et trésorier et selon les modalités décrites au rapport du directeur, accorde les contrats pour la fourniture d'équipements informatiques :

- « Ordinatech » pour un montant de 34 397,57 \$, taxes en sus ;
- « Centre Info-Gestion » pour un montant de 4 887,90 \$, taxes en sus.

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement selon les termes de la résolution 2010-03-104.

QUE le conseil municipal entérine l'acquisition d'une licence d'utilisation pour la cartographie numérique auprès de « PG Systèmes » pour une dépense de 1 418,56 \$ pris à même les budgets pour la fourniture d'équipements informatiques, et qu'elle soit financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans débutant en 2011.

ADOPTÉE

2010-05-279

Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Appel d'offres TP-2010-018 - Services professionnels – Nomination du comité de sélection

ATTENDU QUE

le conseil municipal prévoit procéder à la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

les règles en matière d'appel d'offres de services professionnels prévoient la formation d'un comité de sélection devant analyser les soumissions déposées;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal procède à un appel d'offres de services professionnels pour la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse sur son territoire, à partir du document d'appel d'offres portant le numéro TP-2010-018.

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme messieurs Denis Savard, directeur général, Yves Lefebvre, directeur des Travaux publics et Michel Thibault, directeur Génie et infrastructures sur le comité de sélection des soumissions

ADOPTÉE

2010-05-280

Subaru Sainte-Agathe – Autorisation spéciale - Utilisation temporaire de la cour de stationnement de l'immeuble sis au 88, rue Sainte-Agathe

ATTENDU QUE

la compagnie « 177254 CANADA INC. », propriétaire d'un immeuble commercial sis au 155, boulevard Norbert Morin, mieux connue sous la désignation « *Subaru Ste-Agathe* » a obtenu un permis de construction

d'un nouvel édifice et que durant la réalisation de ces travaux d'envergure, elle doit relocaliser son parc automobile;

ATTENDU QU'

un espace de stationnement d'une superficie suffisante est disponible pour contenir l'ensemble de son parc automobile, situé à proximité de son site actuel, au 88, rue Sainte-Agathe;

ATTENDU QUE

le propriétaire du 88, rue Sainte-Agathe, soit la compagnie « 9213-3636 QUEBEC INC. » consent à louer son stationnement pour une période déterminée;

ATTENDU QUE

le conseil désire aider le commerce « *Subaru Ste-Agathe* » dans la réalisation de son projet de modernisation de ses activités commerciales;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une « *autorisation temporaire* » d'utilisation de l'espace de stationnement de l'immeuble situé au 88, rue Sainte-Agathe, identifié par le numéro de lot 12A-467, matricule 4401-03-1752, propriété de la compagnie « 9213-3636 QUEBEC INC. » pour la relocalisation temporaire de la cour d'entreposage des véhicules automobiles de la compagnie « 177254 CANADA INC. » connue sous la désignation « *Subaru Ste-Agathe* »;

QUE cette « *autorisation temporaire* » est accordée pour la période s'échelonnant entre le 19 mai et le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE

2010-05-281

Demande d'aide financière – Programme Climat - Municipalités

ATTENDU QUE

le nouveau programme Climat - Municipalité permettant aux municipalités de mieux gérer leurs émissions de gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE

cette aide financière permet d'effectuer un travail de recherche et d'analyse qui aidera à mieux cibler les actions à entreprendre pour atteindre cet objectif;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde un mandat à Cima+/ZERO02 dans le cadre du programme Climat - Municipalités selon son offre de service du 29 avril 2010 pour le prix de 24 500 \$, taxes comprises.

QUE le coût de ce mandat sera approprié à même la subvention disponible pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre de ce programme.

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services techniques à signer les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2010-05-282

Nomination d'un maire suppléant du 18 mai au 16 novembre 2010

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme monsieur Jean-Léo Legault, conseiller, à titre de maire suppléant, pour la période du 18 mai 2010 au 16 novembre 2010.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désigne monsieur Legault substitut du maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2010-05-283

Comptes payés – Avril 2010

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois d'avril 2010, au montant de 878 000,02 \$.

ADOPTÉE

2010-05-284

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2010-04 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2010-05-285

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de avril 2010.

ADOPTÉE

2010-05-286

Partage du fonds de roulement

ATTENDU QUE

le fonds de roulement constitué avant le démembrement d'Ivry-sur-le-Lac le 1^{er} janvier 2006 est de compétence d'agglomération;

ATTENDU QUE

le conseil ne peut utiliser ces montants qu'à des fins purement de « nature d'agglomération »;

ATTENDU QUE

le conseil peut retourner ces montants aux municipalités liées;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts partage le capital non affecté au 1^{er} janvier 2010 entre les municipalités liées, au prorata de leur richesse foncière imposable telle qu'elle apparaît aux rôles d'évaluation à leur dépôt en octobre 2009.

QUE le montant ainsi partagé soit fixé à 2 891,85 \$ pour Ivry-sur-le-Lac et 15 482,23 \$ pour Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-05-287

Transmission des indicateurs de gestion – Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts prend acte du rapport d'indicateurs de gestion 2009 tel que présenté et nomme le directeur général, monsieur Denis Savard, responsable de la transmission des rapports d'indicateurs de gestion au Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2010-05-288

Adoption du règlement numéro 2010-M-169 relatif à la rémunération des élus et qui abroge le règlement numéro 2006-M-116

Monsieur le greffier fait lecture du règlement avant son adoption.

ATTENDU QUE

la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.P-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE

le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE

le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QUE

le maire est à temps plein et qu'il s'agit de son occupation principale;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 mars 2010;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-M-169 relatif à la rémunération des élus qui abroge et remplace le règlement numéro 2006-M-116.

ADOPTÉE

Procès verbal de la
séance ordinaire du 18 mai 2010
Page 11 sur 35

2010-05-289

**Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 21 avril 2010
– Règlement de zonage numéro 2009-U53**

ATTENDU QU'

un registre a été tenu le 21 avril 2010;

ATTENDU QUE

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2009-U53 était de 8 480;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500;
- le nombre de demandes faites est de 433;
- le règlement numéro 2009-U53 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du certificat du greffier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 21 avril 2010, concernant le règlement de zonage numéro 2009-U53.

ADOPTÉE

2010-05-290

**Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 21 avril 2010
– Règlement de lotissement numéro 2009-U54**

ATTENDU QU'

un registre a été tenu le 21 avril 2010;

ATTENDU QUE

- le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2009-U54 était de 8 480;
- le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500;
- le nombre de demandes faites est de 433;
- le règlement numéro 2009-U54 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du certificat du greffier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 21 avril 2010, concernant le règlement de lotissement numéro 2009-U54.

ADOPTÉE

2010-05-291

**Adoption du règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur
l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit modifier le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 afin d'ajuster les tarifs et modifier la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 4 mai 2010;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 4 mai 2010, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51.

ADOPTÉE

2010-05-292

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-411

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2009-U53;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-411

ADOPTÉE

2010-05-293

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Rec-418

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2009-U53;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Rec-418.

ADOPTÉE

2010-05-294

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-419

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2009-U53;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-419.

ADOPTÉE

2010-05-295

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-423

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2009-U53;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-423.

ADOPTÉE

2010-05-296

Réglementation municipale – Nomination d'agents spéciaux

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire s'adjoindre les services d'agents spéciaux pour le respect des règlements municipaux;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme, à titre d'agent spécial, à compter de ce jour, les personnes suivantes :

- Ronald Constantineau
- Danny Cabana
- Nathalie Monette
- Martin Dupont
- Christian Philippot
- Pascal Lévesque
- Benoît Nicoletti

QUE le conseil municipal autorise ces agents à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2010-U53-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-411

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U53-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-411.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U53-1, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement numéro 2010-U53-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Rec-418**

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U53-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Rec-418.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U53-2, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement numéro 2010-U53-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-419**

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U53-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-419.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U53-3, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement numéro 2010-U53-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-423**

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U53-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-423.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U53-4, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

2010-05-297 **Mandat d'étude environnementale phase II sous une partie de la rue Saint-Henri ouest et le lot 13A-44 - Remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc et changement de vocation du lot 13A-44 – GENIVAR**

ATTENDU QU'
il est nécessaire de changer une section de la conduite d'aqueduc sous la rue Saint-Henri ouest;

ATTENDU QU'
une subvention sera versée à la Ville dans le cadre du programme de la taxe d'accises;

ATTENDU QUE
la Ville a reçu trois (3) propositions conformes;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils « GENIVAR » pour la réalisation d'une étude environnementale de site de type phase-II (EES-ph-II), conformément à la demande de proposition faite par la Ville le 31 mars 2010 et à son offre de services professionnels du 12 avril 2010.

QUE cette dépense, au coût de 9 900 \$, taxes en sus, soit payée selon le bon de commande numéro TP-10117.

ADOPTÉE

2010-05-298

Adjudication d'appel d'offres TP-2010-006 – Travaux de réparation de pavage résultant de la réparation d'entrées de service ou des réseaux et de correction de surface

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2010-006 pour des travaux de pavage résultant de la réparation d'entrées de services ou des réseaux et de correction de surface sur différents chemins et rues de la Ville;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du génie et des infrastructures, accorde à « Asphalte Gaétan Valade Inc. (2842-0677 Québec Inc.) », un contrat de 56 700,00 \$, taxes en sus, pour des travaux de pavage résultant de la réparation d'entrées de services ou des réseaux et de correction de surface sur différents chemins et rues de la Ville, conformément à l'appel d'offres TP-2010-006;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-00-625 et 02-415-00-625 pour une somme de 56 700,00 \$, taxes en sus, pour la réalisation de ces travaux, en vertu du bon de commande TP-10175 ;

QUE le trésorier soit autorisé à faire les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

2010-05-299

Autorisation de travaux – Pavage d'une partie de la cour du garage municipal

ATTENDU QUE

des économies importantes ont été réalisées lors des opérations de déneigement de l'hiver dernier;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'utilisation d'une partie de ces économies pour des travaux de pavage d'une portion de la cour du garage municipal pour un montant maximal de 16 000 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-310-32-727.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2010-05-300

Fête de la famille - Fermeture du stationnement de la Place Lagny

ATTENDU QUE

la Fête de la famille aura lieu le 5 juin à la Place Lagny

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la fermeture du stationnement de la Place Lagny le 5 juin entre 1 h et 18 h pour installer des modules de jeux.

ADOPTÉE

2010-05-301

Fête du Canada – Place Lagny et fermeture de rues

ATTENDU QUE

le comité organisateur prévoit des activités dans le cadre de la Fête du Canada ;

ATTENDU QUE

la programmation comprend une parade qui aura lieu le 1^{er} juillet entre 14 h et 17 h dans les rues de la ville;

ATTENDU QU'

il y a lieu de prévoir la fermeture de rues afin de permettre le passage de la parade, pour la sécurité publique;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- ❖ autorise le « Comité organisateur de la Fête du Canada » à tenir ses activités le 1^{er} juillet 2010 de 10 h à 23 h à la Place Lagny;
- ❖ autorise monsieur Roger Arteau, directeur de la Sécurité incendie, à signer tous les documents nécessaires à la tenue des feux d'artifice;
- ❖ s'engage à assurer la sécurité durant la tenue des feux d'artifice;
- ❖ autorise la tenue d'une parade dans les rues de la ville, dans le cadre des activités de la Fête du Canada, ordonne la fermeture partielle des rues mentionnées ci-après pour la durée de la parade de la Fête du Canada le 1^{er} juillet 2010 de 15 h à 17 h et que ces rues soient rouvertes à la circulation au fur et à mesure du passage de ladite parade, selon le tracé prévu et inclus à «l'Annexe A» ci-jointe.

QUE le « Comité organisateur de la Fête du Canada »:

- ❖ assure la sécurité des participants sur le site des activités en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants;
- ❖ fournisse :
 - une preuve d'assurances responsabilité civile et accident, pour ses bénévoles et pour l'évènement, incluant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurée additionnelle;
 - les certificats et permis requis pour la tenue de feux d'artifices;
- ❖ prenne les mesures nécessaires pour que le service de police de la Sûreté du Québec soit informé de la parade et escorte cette dernière tout le long du trajet.

ANNEXE A

- Départ du stationnement de la Place Lagny,
- À droite sur la rue Saint-Louis,
- À droite sur la rue Principale vers le quai Alouette,
- Monte la rue Larocque jusqu'à la rue Sainte-Anne,
- À gauche sur la rue Sainte-Anne,
- À gauche sur la rue Principale jusqu'à la rue Saint-Vincent,
- À droite sur la rue Saint-Vincent,
- À gauche sur le chemin du Tour-du-Lac,

- À gauche sur la rue Saint-Louis,
- Retour au stationnement de la Place Lagny.

ADOPTÉE

2010-05-302

Ouverture officielle de la synagogue – Fermeture de rue

ATTENDU QUE

le 4 juillet prochain, la congrégation House of Israël procédera à l'ouverture officielle de l'immeuble de la rue Albert abritant sa synagogue, après des travaux majeurs de rénovation.

ATTENDU QUE

suite à la cérémonie officielle, la congrégation souhaite organiser une fête extérieure à laquelle sera conviée toute la population agathoise ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la fermeture de la rue Saint-Henri entre les rues Albert et Saint-Vincent, le 4 juillet 2010 entre 8 h et 18 h, dans le cadre de l'inauguration officielle de la synagogue située sur la rue Albert.

QUE la Congrégation House of Israël fournisse d'ici le 1^{er} juin 2010 une preuve d'assurance responsabilité civile et accident de un million de dollars désignant la Ville de Sainte-Agathe à titre d'assurée additionnelle.

ADOPTÉE

2010-05-303

Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier - Autorisation

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés saisonniers pour la saison du printemps et de l'été 2010, pour le Service des Loisirs et des Sports, dont la liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe ci-jointe.

ADOPTÉE

Annexe

Nom	Prénom	Poste
Deslauriers	Vincent	Surveillant-sauveteur
Hague	Philip	Surveillant-sauveteur
Mathieu	Jaizabel	Surveillant-sauveteur
DeNiverville	François	Surveillant-sauveteur
Chartrand	Mathieu	Surveillant-sauveteur

Cloutier	Jonathan	Surveillant-sauveteur
Éthier	Sarel	Surveillant-sauveteur
Pagé	Louis-Olivier	Surveillant-sauveteur
Lortie	Gabriel-Ludovic	Surveillant-sauveteur
Éthier	Nathan	Assistant- Surveillant-sauveteur
Bernard	Alec	Assistant- Surveillant-sauveteur
L'Allier	Hugo	Préposé entretien
DeNiverville	Guillaume	Préposé entretien
L'Allier	Jean-Philippe	Préposé entretien
Miron	Alexandre	Préposé entretien
Bertrand	Julien	Préposé entretien
Chalifoux	Olivier	Préposé entretien
Gareau	Josiane	Caissière
B.-Roberts	Delphine	Caissière
Simard	Sara-Jane	Caissière
Bienvenue	Marianne	Caissière
Roy	Marie-Félix	Caissière
Baillargé	Stéphanie	Préposée embellissement
St-Amour	Simon	Préposé embellissement
Cloutier	Charles	Préposé embellissement
Carmel-Calcé	Christophe	Préposé embellissement
Valade	Francis	Préposé embellissement
Beaudoin-Racine	Mathieu	Préposé embellissement
Lessard G.	Dominik	Préposé embellissement
Beauchamp	Nicolas	Préposé horticulture
Pellerin	Annie-Claude	Préposée horticulture
Gaudreau-Reid	Dominic	Préposé au tennis
Lachaîne	Jonathan	Préposé au tennis
Martel	Simon	Animateur parcs et terrains de jeux
Chagnon-Morissette	Philippe	Animateur parcs et terrains de jeux
Lafantaisie	Pierre-André	Animateur culturel
Laferrière	Catherine	caissière
Cloutier	Isabel	Assistante-surveillant sauveteur

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2010-05-304

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'avril 2010

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois d'avril 2010.

ADOPTÉE

2010-05-305

Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Anne-Marie Legault-Provost

ATTENDU QU'

une augmentation de la charge de travail a été démontrée au service de l'Urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer, par résolution, un fonctionnaire désigné pour voir à l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QU'

il y a lieu également de nommer une personne responsable de l'application de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE

les qualifications démontrent l'aptitude de madame Anne-Marie Legault-Provost à remplir la fonction d'inspectrice des bâtiments;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

- ✓ entérine la nomination de madame Anne-Marie Legault-Provost au poste d'inspectrice des bâtiments, effective le 17 mai 2010, selon les conditions de la convention collective;
- ✓ la nomme à titre de fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale et règlements de contrôle intérimaire applicables sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts constituée par le décret numéro 1060-2005.
- ✓ l'autorise à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-05-306

Retrait du constat d'infraction Urb-5076 et Urb-5032 – 54, chemin du Lac-des-Sables – Omission de fournir les documents pour l'émission d'un permis et pollution de l'environnement – Matricule : 4299-33-9349

ATTENDU QU'

un permis devait être délivré pour le remplacement d'une installation sanitaire non-conforme desservant le bâtiment principal;

ATTENDU QUE

le propriétaire a fourni tous les documents nécessaires à l'émission du permis pour l'installation sanitaire portant le numéro de demande 2009-0773;

ATTENDU QUE

les travaux décrits au permis portant le numéro de demande 2009-0773 ont été réalisés;

ATTENDU QUE

le propriétaire a réalisé les travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait des constats d'infraction portant les numéros Urb-5076 et Urb-5032 assignés au propriétaire de l'immeuble « Leona Grover » situé au 54, chemin du Lac-des-Sables portant le matricule 4299-33-9349.

ADOPTÉE

2010-05-307

Dérogation mineure sur un terrain vacant sur la rue Edelweiss - Construction d'un mur de soutènement - Modification à la résolution 2010-04-209

ATTENDU QUE

le conseil municipal, lors de la séance régulière du 20 avril 2010 a adopté la résolution numéro 2010-04-209 autorisant l'érection d'un mur en blocs de pierres dans la cour arrière d'une hauteur de 4 mètres de la propriété sise sur un terrain vacant de la rue Edelweiss;

ATTENDU QU'

il y lieu de modifier la résolution en ce qui concerne l'exigence;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise la modification de la résolution numéro 2010-04-209, adoptée lors de la séance du 20 avril 2010, comme suit :

ajout de l'exigence qu'une vigne tombante soit plantée afin de cacher le mur de soutènement.

ADOPTÉE

2010-05-308

Dérogation mineure au 17, rue Préfontaine Ouest - Marge latérale droite

1. **Requérant** : Sylvain Beauchamp, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 13A-101 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - une marge latérale droite de 1,33 mètre alors que l'article 10.2.1.6 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements et l'article 9.2.3 1)a) du règlement de zonage 2009-U53 prévoient 2 mètres lorsque le garage a une superficie de plus de 35 mètres carrés.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 102 en date du 21 janvier 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- une marge latérale droite de 1,33 mètre,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-309

Dérogation mineure au 613, rue du Muguet - Localisation et architecture du bâtiment

1. **Requérant** : Laurent Bélégou, représentant dûment mandaté par Jean-Luc Benguigui propriétaire de l'immeuble

2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 3-269, 3-270 et 3-271 du rang 3 du canton de Beresford

3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la diminution du total des deux marges latérales à 2,61 mètres alors que l'article 6.4.3.1 4e boulet des règlements numéro 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient à la grille des usages et des normes Ha-604 un minimum de 4 mètres pour le total des deux marges latérales ;
- une seule ouverture sur la façade ne constituant pas la façade principale alors que les articles 9.1.5 - 2e paragraphe et 9.1.6 - 2e paragraphe des règlements numéro 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient un minimum de 2 ouvertures, excluant celles du sous-sol ;
- l'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,4 mètre en cour avant alors que les articles 11.7.3-1) et 11.8.3-1) des règlements numéro 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une hauteur maximale d'un mètre.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 312 en date du 16 avril 2010 et du plan de construction préparé par le technologue Normand Desaulniers en date du 15 février 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution du total des deux marges latérales à 2,61 mètres,
- une seule ouverture sur la façade ne constituant pas la façade principale,
- l'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,4 mètre en cour avant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-310

Dérogation mineure au 663 et 663A, rue du Muguet - Aménagements extérieurs

1. **Requérant** : Laurent Bélégou, représentant dûment mandaté par Florence Aussage, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 3-301, 3-302 et 3-303 du rang 3 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - l'aménagement d'une deuxième entrée charretière d'une largeur de 5 mètres alors que les articles 12.1.7 7e paragraphe des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 n'en prévoient qu'une seule ;
 - des travaux de déblai avec un aménagement sous forme de talus dont la hauteur mesurée verticalement entre le pied et le sommet de l'aménagement est à 2,72 mètres alors que les articles 11.7.3-2) et 11.8.3-2) des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une hauteur maximale de 2 mètres ;
 - l'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,4 mètre en cour avant alors que les articles 11.7.3-1) et 11.8.3-1) des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une hauteur maximale d'un mètre.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 307 en date du 16 avril 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'aménagement d'une deuxième entrée charretière d'une largeur de 5 mètres,
- des travaux de déblai avec un aménagement sous forme de talus dont la hauteur mesurée verticalement entre le pied et le sommet de l'aménagement est à 2,72 mètres,

- l'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur de 1,4 mètre en cour avant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-311

Dérogation mineure au 1450, chemin de la Rivière - Garage en cour avant

1. **Requérant** : le Service Urbanisme de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, représentant dûment mandaté par Brigitte Saint-Jean, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 42-27 du rang 11 du canton de Morin
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- la localisation d'un garage dans la cour avant alors que l'article 10.2.1 6) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 l'interdit.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Lucien Corbeil portant la minute 7 759 en date du 6 avril 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la localisation d'un garage dans la cour avant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-312

Dérogation mineure au 90 – 92, rue Saint-Vincent - Emplacement du balcon

1. **Requérant** : Nicole Ritchie, représentante dûment mandatée par Nettoyeur G.M. Richard inc., propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 13A-5-1 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la reconstruction du balcon de l'étage à une distance de 0 mètre de la ligne avant alors que l'article 10.2.4 des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une distance minimale de 0,45 mètre.
4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la reconstruction du balcon de l'étage à une distance de 0 mètre de la ligne avant,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-313

Dérogation mineure au 501, place des Entailles - Marge avant

1. **Requérant** : Gaétan Beaugard, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 1-162 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution de la marge de recul avant à 9,81 mètres alors que l'article 10.1.1 des règlements de zonage 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient une marge de recul minimum de 10 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 199 du 20 avril 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la marge de recul avant à 9,81 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-314

Dérogation mineure au 441, chemin Saint-Jean - Lotissement et agrandissement du bâtiment principal

1. **Requérant** : Richard Berthelet, propriétaire de l'immeuble

2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 4-99 du rang 9 du canton de Morin
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
- le lotissement du lot projeté 4-99 d'une superficie de 704,8 mètres carrés, d'une largeur de 18,91 mètres et d'une profondeur de 37,27 mètres alors que l'article 17.3.2-2) 2e boulet des règlements 2002-U24 et ses amendements et 2009-U54 prévoient une superficie minimale de 800 mètres carrés, une largeur minimale de 25 mètres et une profondeur minimale de 45 mètres ;
 - la construction d'une nouvelle fondation pour le bâtiment principal existant et dérogatoire au même endroit alors que l'article 7.13 du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 7.14 du règlement 2009-U53 prévoient que la construction ou reconstruction de fondations doit être effectuée en fonction de la réinsertion du bâtiment à l'intérieur des limites de l'aire constructible de l'emplacement où il se situe ;
 - la régularisation de l'implantation du bâtiment existant à 4,44 mètres de la ligne latérale gauche et à 2,22 mètres de la ligne arrière alors que l'article 6.4.3.1 3e boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes Va-619 et Ha-619 une marge latérale minimale de 5 mètres tandis que les articles 6.4.3.1 5e boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes Va-619 et Ha-619 une marge arrière minimale de 9 mètres.
 - un agrandissement dans la cour latérale droite à 5,08 mètres donnant un total des deux marges latérales à 9,52 mètres alors que l'article 6.4.3.1 4e boulet des règlements 2002-U23 et ses amendements et 2009-U53 prévoient aux grilles des usages et des normes Va-619 et Ha-619 un total minimal des deux marges latérales à 10 mètres ;
 - l'agrandissement du bâtiment principal à moins de 1,5 mètre de la remise existante alors que l'article 10.2.1-8.d) du règlement 2002-U23 et ses amendements ainsi que l'article 9.2.4-8e paragraphe 4) du règlement 2009-U53 prévoient 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan de lotissement portant la minute 12 864 en date du 4 septembre 2009 ainsi qu'au plan projet d'implantation portant la minute 12 865 en date du 9 septembre 2009, tous deux préparés par l'arpenteur-géomètre Peter Rado.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller
appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le lotissement du lot projeté 4-99 d'une superficie de 704,8 mètres carrés, d'une largeur de 18,91 mètres et d'une profondeur de 37,27 mètres,
- la construction d'une nouvelle fondation pour le bâtiment principal existant et dérogatoire au même endroit,
- la régularisation de l'implantation du bâtiment existant à 4,44 mètres de la ligne latérale gauche et à 2,22 mètres de la ligne arrière,

- un agrandissement dans la cour latérale droite à 5,08 mètres donnant un total des deux marges latérales à 9,52 mètres,
- l'agrandissement du bâtiment principal à moins de 1,5 mètre de la remise existante,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-315

Dérogation mineure au 443, rue Bass - Lotissement

1. **Requérant** : Richard Berthelet, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 4-98 du rang 9 du canton de Morin
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - le lotissement du lot projeté 4-98 du rang 9 du canton de Morin d'une largeur de 2,74 mètres alors que l'article 17.3.2-2) 2e boulet des règlements 2002-U24 et ses amendements et 2009-U54 prévoient une largeur minimale de 25 mètres.

Le tout tel que montré au plan de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12 864 en date du 4 septembre 2009.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- le lotissement du lot projeté 4-98 du rang 9 du canton de Morin d'une largeur de 2,74 mètres,

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-05-316

Code de la sécurité routière – Désignation d'une fourrière - 410, route 329 Nord - « Remorquage 329 » – Matricule 4303-80-2506

ATTENDU QUE

la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE

ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

ATTENDU QUE

la ville de Sainte-Agathe-des-Monts peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

ATTENDU QU'

une telle résolution n'engage pas la ville de Sainte-Agathe-des-Monts à utiliser les services de ladite fourrière;

ATTENDU QUE

« Remorquage 329 », fourrière désignée, pourra desservir entre autres la Sûreté du Québec et le corps de Contrôle routier Québec (Société de l'assurance automobile du Québec);

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désigne « Remorquage 329 », propriété de Transports Dego inc., à opérer une fourrière d'autos au 410, route 329 Nord et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

QUE « Remorquage 329 » devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de « Remorquage 329 » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE

2010-05-317

Autorisation de signature du protocole d'entente avec la compagnie « Norag inc. », propriétaire de l'immeuble localisé sur les lots projetés 185, 186, 187, 188, 189, 190 du rang 4 du canton de Beresford - Matricule 4301-73-6549

ATTENDU QU'

un prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout est nécessaire à la réalisation du projet;

ATTENDU QU'

un protocole d'entente avec la compagnie « Norag inc. » est nécessaire pour assurer la réalisation des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE

le propriétaire s'engage à effectuer le paiement de la somme de 25 000 \$ pour les frais de raccordement et de prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout qui lui sont demandés par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

le paiement de la somme prévue pour les frais de raccordement sera remboursé par le propriétaire au montant de 12 500 \$ par année, sur une période de deux ans, selon le début des travaux;

ATTENDU QUE

la signature d'un protocole d'entente par le directeur du service d'urbanisme et d'environnement nécessite une autorisation du conseil municipal;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, avec la compagnie « NORAG INC. », dûment représentée par monsieur Patrick Garon, propriétaire des lots projetés 185, 186, 187, 188, 189, 190 du rang 4 du canton de Beresford, sous le numéro de matricule 4301-73-6549, afin de garantir la réalisation des travaux de construction de la conduite d'égout pluviale.

ADOPTÉE

2010-05-318

Constat d'infraction – Omission de fournir le rapport de conformité d'une installation sanitaire – 5038, chemin Lendman – Matricule 4002-48-1731

ATTENDU QU'

un permis a été délivré en 2007 pour la réalisation d'une installation sanitaire desservant le bâtiment principal;

ATTENDU QUE

les travaux décrits au permis portant le numéro de demande 2007-0314 ont été réalisés;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis d'infraction lui demandant de fournir les documents;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas acheminé son rapport de conformité à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « Gontovnick Norman », propriétaire de l'immeuble situé au 5038, chemin Lendman, portant le matricule 4002-48-1731, afin qu'il se conforme à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

2010-05-319

PIA au 663 et 663A, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement au sous-sol, en l'aménagement de l'entrée charretière, au nivellement et l'aménagement du site, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le remplacement du vinyle par du canexel pour le revêtement extérieur afin de s'harmoniser avec les bâtiments avoisinants ;
- l'aménagement d'une bande boisée de 2,5 mètres de profondeur minimum en cour avant entre les deux entrées projetées.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 307 en date du 16 avril 2010.

Cette demande est déposée par Laurent Bélégou, représentant dûment mandaté par Florence Aussage, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 3-301, 3-302 et 3-303 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-320

PIA au 90 – 92, Rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la rénovation complète de la façade avant du bâtiment, incluant le changement des fenêtres et des portes.

Cette demande est déposée par Nicole Ritchie, représentante dûment mandatée par « Nettoyeur G.M. Richard inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 13A-5-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-321

PIA au 132 à 140, rue Saint-Vincent – Lotissement majeur – Création de lots

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA Lotissement majeur qui consiste en la création de cinq lots en parties exclusives et un lot commun pour l'implantation d'un projet intégré en copropriété.

Cette demande est déposée par « Norag inc. », représentant dûment mandaté par « 9205-4006 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 185, 186, 187, 188, 189 et 190 du rang 4 canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-322

PIA au 613, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement au sous-sol, en l'aménagement de l'entrée charretière, au nivellement et l'aménagement du site, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le remplacement du vinyle par du canexel pour le revêtement extérieur afin de s'harmoniser avec les bâtiments avoisinants.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 312 en date du 16 avril 2010.

Cette demande est déposée par Laurent Bélégou, représentant dûment mandaté par Jean-Luc Benguigui, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 3-269, 3-270 et 3-271 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-05-323

PIA au 90-92, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovation extérieure - Modification

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la modification des matériaux de revêtements extérieurs afin de faciliter l'entretien du bâtiment.

Cette demande est déposée par Nicole Ritchie, représentante dûment mandatée par « Nettoyeur G.M. Richard inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 13A-5-1 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2010-05-324

Adjudication d'appel d'offres TP-2010-017 – Location de machineries et main d'œuvre pour des travaux de drainage au centre sportif

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 2 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2010-017 pour la location de machineries et main d'œuvre pour des travaux de drainage au centre sportif;

ATTENDU QUE

l'une des soumissions est non conforme;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète des travaux de drainage pluvial d'un montant maximum de 58 250,00 \$, taxes en sus, au centre sportif.

QUE le conseil municipal, sur la recommandation du directeur des travaux publics, accorde à « Excavation Fernand Roy Inc. », un contrat d'un montant maximum de 30 800 \$, taxes en sus, pour la location de machineries et main d'œuvre pour des travaux de drainage au centre sportif, conformément à l'appel d'offres TP-2010-017.

QUE le conseil mandate le directeur des travaux publics pour l'achat des matériaux requis pour ce travail pour un montant maximum de 27 450 \$, taxes en sus.

QUE ces dépenses soient imputées au règlement d'emprunt 2010-AGEM-025 pour une somme de 58 250 \$, taxes en sus, pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux, en vertu du bon de commande TP-101AGG.

QUE le trésorier soit autorisé à faire les déboursés en ce sens.

ADOPTÉE

2010-05-325

Vente pour taxes du 27 mai 2009 – Mandat pour finaliser les ventes aux adjudicataires

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a effectué des ventes pour défaut de paiement de taxes à des adjudicataires en date du 27 mai 2009;

ATTENDU QUE

le délai de 12 mois prescrit par la loi pour la finalisation de la vente s'est terminé le 28 mai 2010;

ATTENDU QUE

le droit de retrait n'a pas été exercé pour ces lots;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate Maître Daniel Pagé, notaire de l'étude Léonard Pagé et Associés, afin de préparer les documents nécessaires pour finaliser les ventes effectuées lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 27 mai 2009, aux adjudicataires qui n'auront pas fait de choix spécifique d'un notaire, les frais étant à la charge de l'adjudicataire

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-05-326

Vente pour taxes du 27 mai 2009 – Mandat pour finaliser les adjudications à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'est portée adjudicataire de lots lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, en date du 27 mai 2009;

ATTENDU QUE

le délai de 12 mois prescrit par la loi pour la finalisation de la vente s'est terminé le 28 mai 2010;

ATTENDU QUE

le droit de retrait n'a pas été exercé pour ces lots;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate Maître Daniel Pagé, notaire, de l'étude Léonard, Pagé et Associés afin d'effectuer la vente finale de l'adjudication des lots acquis par la Ville lors de la vente pour taxes du 27 mai 2009.

QUE les frais reliés à cette transaction soient imputés à chacun desdits lots, à titre de complément de coût d'acquisition.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2010-05-327

Dossier poursuite judiciaire – Farid Amellal – Cour du Québec – Mandat aux avocats

ATTENDU QUE

nous avons reçu une requête introductive d'instance devant la cour du Québec concernant un litige pour un champs d'épuration défectueux, au 130 rue De Champéry ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme « Prévost, Fortin et D'Aoust » pour défendre les intérêts de la ville dans le dossier de poursuite de la Cour du Québec, district de Montréal, portant le numéro 22-169809-103, entre les parties suivantes :

Farid Amellal

c.

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, défenderesse

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant maximum de 5 000 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-140-00-410, selon le bon de commande numéro **GR*329**.

ADOPTÉE

2010-05-328

Gala Méritas des élèves du 2^e cycle de la Polyvalente des Monts – Subvention

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire encourager les élèves du 2^e cycle de la Polyvalente des Monts pour leurs efforts dans les études;

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire apporter son appui à cet événement;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une subvention au montant de 500 \$ à la Polyvalente des Monts pour la remise de bourses aux élèves du 2^e cycle dans le cadre du « Gala Méritas » qui se tiendra le 10 juin 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TR*313.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2010-05-329

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 18 MAI 2010

- 2010-05-269 Adoption de l'ordre du jour
- 2010-05-270 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 6 avril 2010, des séances ordinaires de la Ville et de l'Agglomération du 20 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 4 mai 2010
- 2010-05-271 Dépôt des matériaux secs – Projet éco-centre
- 2010-05-272 Pacte rural - Sentiers inter village - phase II – Demande d'aide financière – Secteur Sud
- 2010-05-273 Pacte rural – Projet PACL 09-12 - Demande de remplacement de projet
- 2010-05-274 Étude sur la problématique du stationnement dans le centre-ville – Ville centrale de l'agglomération
- 2010-05-275 Projet pacte rural 2010 - Revitalisation socio-économique - Acquisition et élaboration d'outils de développement
- 2010-05-276 Plan d'action de la politique familiale - Attribution du budget 2010
- 2010-05-277 Servitude d'empiètement aérien – 90-92 rue Saint-Vincent
- 2010-05-278 Acquisition d'équipements informatiques - Résultat d'appel d'offres SA-2010-005 – Octroi de soumission
- 2010-05-279 Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Appel d'offres TP-2010-018 - Services professionnels – Nomination du comité de sélection
- 2010-05-280 Subaru Sainte-Agathe – Autorisation spéciale - Utilisation temporaire de la cour de stationnement de l'immeuble sis au 88, rue Sainte-Agathe
- 2010-05-281 Demande d'aide financière – Programme Climat - Municipalités
- 2010-05-282 Nomination d'un maire suppléant du 18 mai au 16 novembre 2010
- 2010-05-283 Comptes payés – Avril 2010
- 2010-05-284 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2010-05-285 Dépôt du rapport budgétaire
- 2010-05-286 Partage du fonds de roulement
- 2010-05-287 Transmission des indicateurs de gestion – Ministère des Affaires Municipales du Québec
- 2010-05-288 Adoption du règlement numéro 2010-M-169 relatif à la rémunération des élus et qui abroge le règlement numéro 2006-M-116
- 2010-05-289 Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 21 avril 2010 – Règlement de zonage numéro 2009-U53
- 2010-05-290 Dépôt du certificat du greffier suite à une période d'enregistrement – 21 avril 2010 – Règlement de lotissement numéro 2009-U54
- 2010-05-291 Adoption du règlement numéro 2010-U51-1 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51
- 2010-05-292 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-411
- 2010-05-293 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Rec-418
- 2010-05-294 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-419
- 2010-05-295 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-423
- 2010-05-296 Réglementation municipale – Nomination d'agents spéciaux
- Avis de motion Règlement numéro 2010-U53-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-411
- Avis de motion Règlement numéro 2010-U53-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Rec-418
- Avis de motion Règlement numéro 2010-U53-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-419

- Avis de motion Règlement numéro 2010-U53-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Vc-423
- 2010-05-297 Mandat d'étude environnementale phase II sous une partie de la rue Saint-Henri ouest et le lot 13A-44 - Remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc et changement de vocation du lot 13A-44 – GENIVAR
- 2010-05-298 Adjudication d'appel d'offres TP-2010-006 – Travaux de réparation de pavage résultant de la réparation d'entrées de service ou des réseaux et de correction de surface
- 2010-05-299 Autorisation de travaux – Pavage d'une partie de la cour du garage municipal
- 2010-05-300 Fête de la famille - Fermeture du stationnement de la Place Lagny
- 2010-05-301 Fête du Canada – Place Lagny et fermeture de rues
- 2010-05-302 Ouverture officielle de la synagogue – Fermeture de rue
- 2010-05-303 Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier - Autorisation
- 2010-05-304 Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'avril 2010
- 2010-05-305 Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Anne-Marie Legault-Provost
- 2010-05-306 Retrait du constat d'infraction Urb-5076 et Urb-5032 – 54, chemin du Lac-des-Sables – Omission de fournir les documents pour l'émission d'un permis et pollution de l'environnement– Matricule : 4299-33-9349
- 2010-05-307 Dérogation mineure sur un terrain vacant sur la rue Edelweiss - Construction d'un mur de soutènement - Modification à la résolution 2010-04-209
- 2010-05-308 Dérogation mineure au 17, rue Préfontaine Ouest - Marge latérale droite
- 2010-05-309 Dérogation mineure au 613, rue du Muguet - Localisation et architecture du bâtiment
- 2010-05-310 Dérogation mineure au 663 et 663A, rue du Muguet - Aménagements extérieurs
- 2010-05-311 Dérogation mineure au 1450, chemin de la Rivière - Garage en cour avant
- 2010-05-312 Dérogation mineure au 90 – 92, rue Saint-Vincent - Emplacement du balcon
- 2010-05-313 Dérogation mineure au 501, place des Entailles - Marge avant
- 2010-05-314 Dérogation mineure au 441, chemin Saint-Jean - Lotissement et agrandissement du bâtiment principal
- 2010-05-315 Dérogation mineure au 443, rue Bass - Lotissement
- 2010-05-316 Code de la sécurité routière – Désignation d'une fourrière - 410, route 329 Nord - « Remorquage 329 » – Matricule 4303-80-2506
- 2010-05-317 Autorisation de signature du protocole d'entente avec la compagnie « Norag inc. », propriétaire de l'immeuble localisé sur les lots projetés 185, 186, 187, 188, 189, 190 du rang 4 du canton de Beresford - Matricule 4301-73-6549
- 2010-05-318 Constat d'infraction – Omission de fournir le rapport de conformité d'une installation sanitaire – 5038, chemin Lendman – Matricule 4002-48-1731
- 2010-05-319 PIA au 663 et 663A, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-05-320 PIA au 90 – 92, Rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovations extérieures
- 2010-05-321 PIA au 132 à 140, rue Saint-Vincent – Lotissement majeur – Création de lots
- 2010-05-322 PIA au 613, rue du Muguet – Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-05-323 PIA au 90-92, rue Saint-Vincent – Travaux au centre-ville – Rénovation extérieure - Modification
- 2010-05-324 Adjudication d'appel d'offres TP-2010-017 – Location de machineries et main d'œuvre pour des travaux de drainage au centre sportif
- 2010-05-325 Vente pour taxes du 27 mai 2009 – Mandat pour finaliser les ventes aux adjudicataires
- 2010-05-326 Vente pour taxes du 27 mai 2009 – Mandat pour finaliser les adjudications à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2010-05-327 Dossier poursuite judiciaire – Farid Amellal – Cour du Québec– Mandat aux avocats
- 2010-05-328 Gala Méritas des élèves du 2^e cycle de la Polyvalente des Monts – Subvention
- 2010-05-329 Levée de la séance